



MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE



*La Ministre*

*Paris, le 24.9.2017*

CAB AB/CC/D17-020031

Madame la Contrôleure générale,

Vous m'avez transmis par courrier le rapport de la visite effectuée par vos contrôleurs au centre de détention de Melun en Juillet 2016.

Même si vous soulignez que l'accès aux soins s'est amélioré depuis votre première visite en 2010, la situation reste perfectible. Des difficultés demeurent en particulier concernant le recrutement des médecins et des soignants.

Afin d'améliorer cette situation, un groupe de travail dédié à l'attractivité de l'exercice des soignants en milieu carcéral a été mis en place par l'Agence régionale de santé Ile-de-France au premier semestre 2016. Les recommandations formulées lors de ces réunions serviront à décliner localement les travaux nationaux de la « Stratégie santé des personnes placées sous main de justice », visant à favoriser la coopération des acteurs, et notamment à valoriser et rendre attractives les carrières professionnelles en milieu carcéral.

Dans ce contexte, l'ARS Ile-de-France porte un projet de création d'une plate-forme régionale de ressources à disposition des professionnels de santé et du personnel pénitentiaire. Il s'agit d'un projet d'espace de coordination, de formation et de collaboration.

Suite à la visite des contrôleurs, la validation des menus par une diététicienne a été mise en œuvre dès septembre 2016. Une diététicienne du centre hospitalier de Melun a rencontré le responsable de la cuisine et participe tous les 2 mois à la commission pénitentiaire pour les menus. En outre, la transmission des certificats médicaux pour les régimes alimentaires particuliers se maintient par courrier interne sans difficulté.

... / ...

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16-18 quai de la Loire  
B.P. 10301  
75 921 PARIS cedex 19

Enfin, vous attirez mon attention sur l'utilisation des moyens de contrainte et la présence de personnels pénitentiaires lors des consultations au cours des extractions médicales à l'hôpital. Interrogée à ce sujet, l'ARS Ile de France a indiqué poursuivre le travail de concertation et de sensibilisation déjà engagé avec les services de l'administration pénitentiaire, afin de réduire au maximum le recours aux moyens de contrainte et limiter la présence de personnels pénitentiaires lors des extractions médicales.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous*

  
Agnès BUZYN